

Club des Sports d'Hiver du Briançonnais

Règlement Intérieur 2019/2020



PREAMBULE

Parents, coureurs vous avez choisi de faire partie du **Club des Sports d'Hiver du Briançonnais** et nous vous en remercions. Un club sportif c'est avant tout une école de la vie. Le ski alpin est une discipline difficile et exigeante qui demandera à vos enfants ainsi qu'à vous-même un réel engagement. Tous ne seront pas champions mais tous recevrons une formation et vivrons une expérience enrichissante. Maintenant ce club vous appartient, à vous de le faire vivre et de le faire évoluer en participant activement à sa vie et en perpétuant son histoire longue de plus de 80 ans.

REGLEMENT INTERIEUR

I. les dirigeants

Le conseil d'administration (CA) est composé de dirigeants obligatoirement licenciés au club. Le non renouvellement de la licence entraîne automatiquement l'arrêt du mandat d'élu au CA. Le CA élit le bureau directeur (président, secrétaire, trésorier) et met en place des commissions de travail sur les thématiques suivantes :

- Commission sportive
- Commission matérielle
- Commission officiels
- Commission partenaires et sponsors
- Commission communication

Les commissions sont dirigées par un membre du CA mais sont ouvertes à toutes les personnes désireuses de s'investir dans la vie du club.

II. Les coureurs et les parents

1. Les coureurs

Les coureurs doivent adopter un certain mode de vie et respecter quelques règles élémentaires d'autant plus quand ils portent la tenue du club.

- Ponctualité, politesse, respect entre les coureurs, envers les entraîneurs, les dirigeants, le personnel des remontées mécaniques et le public.
- Prévenir les entraîneurs d'une absence ou d'un retard.
- Respecter les règles de sécurité sur les remontées mécaniques et sur les pistes.
- La consommation de drogues, d'alcool, de produits dopants, de "chique" est formellement interdite.

2. Les parents

Pour le bon fonctionnement du club, il est souhaitable que les parents puissent s'investir dans différents domaines, s'ils en ont la possibilité, **deux jours** dans l'hiver. Lors des courses organisées par le club, il existe de nombreuses tâches à accomplir. Même sans être bon skieur, chacun peut aider à l'organisation :

- notamment lors de la coupe des poussins, course qui existe depuis plus de 60 ans et qui au dire des autres clubs reste une référence en matière d'accueil et d'organisation. Il ne tient qu'à vous que cela perdure.
- lors de recherche de partenaires financiers ou de matériel, en démarchant un nouveau sponsor ou en trouvant des lots. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

III. La tenue et le matériel

Chaque coureur ainsi que les entraîneurs doivent porter la tenue du club sur les entraînements, les courses et les manifestations officielles.

Pour tous les adhérents, le club met à disposition, moyennant une location saisonnière, des skis d'entraînement et, pour la plupart des skis course. Les skis d'entraînement sont confiés aux familles et sous leur responsabilité. Il est demandé de les maintenir dans un parfait état. Les skis courses sont entretenus exclusivement par les entraîneurs.

Le club met aussi à disposition des coureurs du matériel onéreux et de qualité (véhicules, piquets, cellule de chronométrage, local...). Il est dans l'intérêt de tous d'en prendre soin.

IV. La sécurité

Le port d'un casque adapté pour les entraînements et les compétitions ainsi que le port d'une protection dorsale sont obligatoires.

La pratique du ski hors piste lors des entraînements ne sera possible pour l'adhérent, que s'il est équipé du matériel DVA, (d'une pelle et d'une sonde en plus pour les catégories U12 et supérieures). L'équipement reste individuel. La vérification sera systématique avant chaque sortie hors piste.

V. Les transports et l'hébergement

Les transports des coureurs sont assurés par les minibus du club. Les parents bénévoles peuvent également participer aux déplacements sur les courses.

En cas d'hébergement, pour des compétitions ou pour les stages, une participation financière sera demandée aux parents. Cette participation sera fixée par le CA.

VI. Intégration au club d'enfants extérieurs

Tout enfant extérieur à la commune de Briançon, désirant intégrer le club verra, après la réussite aux tests, sa cotisation majorée d'un montant fixé par le CA.

VII. Droit à l'image

Le club utilise des outils de communication, des photos prises lors d'entraînements ou de compétitions peuvent y être diffusées (internet, plaquette...). Chaque membre dispose d'un droit à l'image et doit, en début de saison, choisir d'autoriser ou pas la diffusion de celles le concernant.

VIII. Sanctions disciplinaires

Le coureur qui manquerait aux engagements pris dans ce règlement se verrait sanctionner sous forme d'avertissement. Ces avertissements seront donnés par la commission sportive sur demande des entraîneurs. Les sanctions peuvent aller d'une mise à pied temporaire à l'exclusion définitive en cas de faute grave.

REGLEMENT SPORTIF

I. Présentation de la commission sportive

La commission sportive est constituée de dirigeants, des entraîneurs et de personnes extérieures. Son rôle est de définir une politique sportive de ski alpin au sein de la structure du club. Cette action doit conduire les coureurs par le biais de la compétition, à la recherche de la performance.

La formation des jeunes coureurs doit se faire dans un esprit sportif dans le but d'améliorer les qualités physiques et techniques de chacun. Pour les meilleurs, cette formation est susceptible de se concrétiser par l'accès au pôle espoir, pour les autres, elle donne la possibilité de se présenter et de réussir aux 1ers examens du Diplôme d'Etat de moniteur de ski.

II. Les différents groupes

La formation des jeunes coureurs du club se déroule en 4 cycles :

Le cycle initiation : (en projet)

1e cycle : le groupe pré- club (les U10 et les U12 1ère année)

2e cycle : les groupes club coupe d'argent et de bronze (U12 2e année U14 et U16)

3e cycle : le groupe formation et pôle espoir (U18-U21)

III. 1er cycle : le groupe pré-club

L'objectif est de former les enfants à la pratique du ski avec une orientation ski sportif en leur permettant de développer leur technique, leur plaisir de la glisse, leur adaptation au milieu et leur connaissance du ski mais également, en acceptant les contraintes, d'évoluer sur les aspects personnels (comportement, respect, écoute, assiduité, motivation...) Pour une même catégorie, des rythmes et contenus d'entraînement différents peuvent être adaptés selon les niveaux observés et sont déterminés par les entraîneurs.

A chaque fin de saison, un bilan individuel (effectué par la commission sportive et l'entraîneur responsable de la catégorie) est présenté aux parents afin de reconduire ou non le jeune au sein de son groupe pour la saison suivante.

L'annulation d'un entraînement reste du domaine de l'exceptionnel, tant pour le club que pour les coureurs.

IV. 2^e cycle : le groupe club

A l'entrée en classe de 6^e, le choix doit être celui des classes sportives. Pour prétendre aux classes sportives, il faut l'avis favorable de la commission sportive et faire partie au moins des 40 premiers chez les garçons et des 20 premières chez les filles au classement final de la coupe d'argent (ex CRJ). Les tests d'entrée en classe sportive sont régis par la commission de sélection du collège des Garcins. L'incorporation dans ces classes oriente l'accession au 2nd cycle : le groupe club coupe d'argent. La finalité des coureurs de ce groupe est d'acquérir le potentiel nécessaire pour incorporer le pôle espoir en catégorie U18.

Pour ceux et celles qui ne seront pas sur le circuit coupe d'argent, l'accession au 2nd cycle est rendue possible avec le groupe coupe de bronze, partie intégrante du club (gestion des entraînements et des courses, cotisations et licences, matériel, tenues). La commission sportive se réservant le droit d'étudier les cas particuliers, s'il en est.

La participation aux stages "été/automne" relève de la responsabilité de la commission sportive qui s'appuiera notamment sur les critères suivants :

- Niveau physique et ski
- Classement final du circuit coupe d'argent.
- Qualification et résultats aux championnats de France et aux phases finales des Coqs d'Or pour les U14, qualification et résultats aux Ecureuils d'or pour les U16.

Certains stages peuvent se dérouler sur du temps scolaire. Les parents devront mettre tout en œuvre pour permettre à leur enfant de rattraper les cours manqués dès leur retour.

V. 3^e cycle : U18 – U21

1. Groupe pôle espoir/pôle France

Les jeunes étant parvenus à intégrer le pôle espoir ou le pôle France continueront à être suivis par le club à des degrés qui seront déterminés au cas par cas.

2. Groupe monitorat

Ce groupe concerne les coureurs qui n'ont pas intégré un pôle espoir. Pour ce groupe, le club propose :

- Participation aux courses régionales et/ou Grands Prix
- Entraînements en vue de la présentation aux premiers tests de sélection du monitorat (jusqu'au relais pris par les ESF)
- Formation à l'encadrement des jeunes du club.